



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : PROGRAMMES DE LA SCHL DANS LES RÉSERVES ET FOURNISSEURS DE SERVICES TECHNIQUES

APERÇU

Malgré l'opposition des Premières Nations, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a décidé unilatéralement en 2015 de modifier son service de prestation et a octroyé un contrat national à un seul fournisseur de services, OZHI First Nations Professional Services (OZHI), pour la réalisation d'examens des progrès et de l'état physique des programmes de la SCHL dans les réserves.

Par conséquent, les services fournis auparavant par les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques n'étaient plus nécessaires. Les Premières Nations se sont dites préoccupées par la préparation, la réceptivité et les capacités de l'entrepreneur sélectionné à exécuter les travaux d'une manière qui respecte les normes de service et les échéances des programmes, comme le faisaient les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

La résolution n° 28/2017 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Restituer aux Premières Nations la responsabilité des services techniques liés aux programmes de logement de la SCHL*, adoptée par les Chefs en Assemblée, demande l'annulation du contrat avec OZHI et le rétablissement des services techniques fournis par les Premières Nations, le Conseil tribal et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

À la suite des nombreuses lettres envoyées par les Premières Nations et leurs organisations régionales et des efforts de sensibilisation de l'APN, avec l'appui du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, la SCHL terminera bientôt le transfert de la responsabilité des services techniques aux fournisseurs de services des Premières Nations dans toutes les régions.

COMPTE RENDU

Depuis le printemps de 2018, la SCHL a signé un total de six contrats qui sont maintenant en vigueur dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan (deux contrats en Saskatchewan) et en Alberta. Ces contrats ont remplacé l'unique contrat

national que la SCHL avait conclu pour les services techniques.

La SCHL doit maintenant transférer aux entités des Premières Nations les services techniques dans deux régions, le Manitoba et la Colombie-Britannique. La SCHL étudie actuellement une proposition reçue du

COMPTE RENDU

Mars 2019

Manitoba à fin du mois de janvier 2019. Toutefois, l'approche universelle et rigide de la SCHL, appliquée à toutes les régions et qui ne tenait pas compte de discussions de haut niveau avec le Conseil des Premières Nations de la Colombie-Britannique sur le logement et les infrastructures (BC-HIC) au sujet du transfert aux Premières Nations du contrôle du logement, a entraîné des difficultés qui ont nui à la résolution rapide du litige en Colombie-Britannique. La proposition avant-gardiste du BC-HIC envisageait un modèle de dotation en personnel que la SCHL trouvait inacceptable. Des efforts de lobbying

menés par le BC-HIC, appuyé par l'APN, ont forcé la SCHL et ses partenaires fédéraux, Services aux Autochtones Canada et le Bureau du Conseil privé, à s'engager à trouver une solution qui tient compte de la vision du BC-HIC en matière de logement. La SCHL a été réprimandée pour son « réflexe colonial » après avoir lancé un appel de propositions en Colombie-Britannique au début de 2019, sans avoir avisé le BC-HIC au préalable, et après avoir rejeté la proposition du BC-HIC. Les discussions étaient toujours en cours au moment de la rédaction de ce compte rendu.

PROCHAINES ÉTAPES

- Au milieu du mois de février 2019, la SCHL évalue la proposition du Manitoba. En attendant, le contrat est toujours en vigueur avec la compagnie que la SCHL a choisie il y a plusieurs années, choix qui a provoqué la contre-campagne de l'APN. Cette situation perdurera jusqu'à la conclusion d'une entente, prévue pour 2019.
- Il est également prévu qu'une entente sera bientôt conclue entre le BC-HIC et la SCHL, et peut-être d'autres partenaires fédéraux.
- L'action coordonnée lancée en 2015 par l'APN, les organisations régionales des Premières Nations, les conseils tribaux et les Premières Nations pour mettre fin au contrôle de la SCHL sur les services techniques offerts aux Premières Nations devrait être menée à terme en 2019. Le succès de cette démarche démontre le besoin continu d'une action collective et coordonnée des Premières Nations pour la résolution de causes communes.

